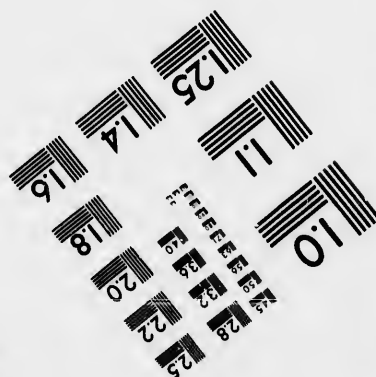
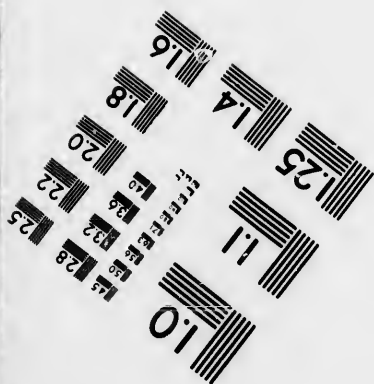
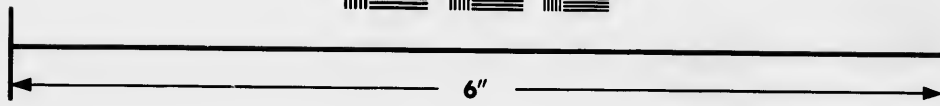
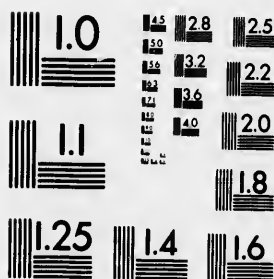


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1993

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

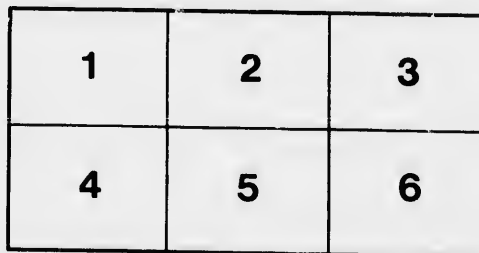
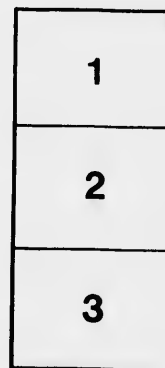
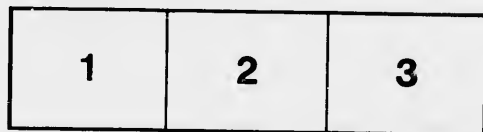
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

u'il
cet
de vue
e
tion
és

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

LES
Missiennaires Agricoles
DE LA
PROVINCE DE QUEBEC.

1900

Saint-Hyacinthe Canada

"CRUCÉ"

L'Œuvre des missionnaires
et Evêques de la Province civil
tièrement sous leur juridiction,

1o. D'offrir et de donner le
améliorer la condition de la cla

2o. D'attacher la population
généraux de l'agriculture : de l
l'instruisant des richesses person
plus vigoureusement dans la vo
trice, en lui donnant des rense
meilleures sources.

CONST

1o. Les missionnaires agric
les Archevêques et Evêques de l
des fondateurs de l'Œuvre, vis
née.

2o. Ils devront tous les ans
et au lieu jugés les plus convena

3o. Dans cette assemblée ge
minutes de toutes les assemblées
port des opérations de l'Œuvre p
vitation qui leur sera faite, les u
explication, tout renseignement,
être de quelque utilité à l'Œuvre.

4o. Ils éliront annuellement
un vice-président, un secrétaire,
direction.

“CRUCE ET ARATRO”

L'Œuvre des missionnaires agricoles fondée par les Archevêques et Evêques de la Province civile de Québec le 9 janvier 1894, et entièrement sous leur juridiction, a pour but :

1o. D'offrir et de donner le concours du clergé à tout ce qui peut améliorer la condition de la classe agricole ;

2o. D'attacher la population au sol en lui montrant les bienfaits généraux de l'agriculture ; de lui faire aimer le travail de la terre en l'instruisant des richesses personnelles qu'il procure, enfin de la pousser plus vigoureusement dans la voie d'une culture raisonnée et rémunératrice, en lui donnant des renseignements et des conseils puisés aux meilleures sources.

CONSTITUTION

I

1o. Les missionnaires agricoles sont nommés par Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques de la province et devront, suivant le désir des fondateurs de l'Œuvre, visiter chaque paroisse, deux fois par année.

2o. Ils devront tous les ans tenir une assemblée générale au temps et au lieu jugés les plus convenables par le comité de régie.

3o. Dans cette assemblée générale, le secrétaire fera lecture des minutes de toutes les assemblées qui auront eu lieu ainsi que du rapport des opérations de l'Œuvre pendant l'année expirée, puis sur invitation qui leur sera faite, les missionnaires agricoles donneront toute explication, tout renseignement, toute communication qui pourraient être de quelque utilité à l'Œuvre.

4o. Ils éliront annuellement, par voie de vote public, un président, un vice-président, un secrétaire, un comité de régie et un bureau de direction.

50. Les officiers élus resteront en office jusqu'à l'élection suivante et seront rééligibles.

60. Les vacances qui surviendront parmi les officiers seront remplies temporairement par le bureau de direction.

70. Le ou avant le premier juin de chaque année, les missionnaires agricoles feront, au secrétaire, un rapport de leurs opérations durant l'année écoulée, et cela, suivant les formules qui leur seront fournies gratuitement.

II

PRÉSIDENT

Le président sera de droit président de toutes assemblées tant générales que partielles.

III

VICE-PRÉSIDENT

Le vice-président, en l'absence du président, aura absolument les mêmes droits et les mêmes privilèges que ce dernier, et dans tous les cas, voix délibérative, comme les autres membres dans le comité de régie et dans le bureau de direction.

IV

SECRETAIRES

Le secrétaire sera ex-officio secrétaire du comité de régie et du bureau des directeurs. Il tiendra minute des assemblées et ces minutes, après lecture, seront signées par le président. Il devra faire à la fin de chaque année aux autorités ecclésiastiques un rapport des opérations de l'Œuvre dans toute la province. Il se tiendra à la disposition des missionnaires agricoles pour tout renseignement pouvant contribuer au succès de l'Œuvre. Il communiquera seul à la presse les annonces et les informations que les confrères croiront utiles de publier.

V

COMITÉ DE RÉGIE

Ce comité se composera du président, du vice-président, du secrétaire et d'un membre de l'Œuvre élu par l'assemblée générale comme

les autres officiers. Il aura pleins pouvoirs sur toutes les affaires qui pourront surgir en de

BUREAU

10. Ce bureau sera composé de cinq membres. Les membres du comité de régie et du bureau de direction dans lequel ils représenteront la Province.

20. Les directeurs s'occuperont de l'œuvre, et verront à ce que les vises soient

30. Ils devront, à chaque session, dresser le programme de l'œuvre, et s'efforcer d'assurer l'uniformité et l'exactitude de l'œuvre. Le rapport annuel devra être fait et distribué au mois qui suivra l'assemblée générale.

40. Ces règlements ont été approuvés par l'Assemblée générale de la Province Civile de Québec.

les autres officiers. Il aura pour fin de régler les questions importantes qui pourront surgir en dehors de l'assemblée annuelle.

VI

BUREAU DE DIRECTION

1o. Ce bureau sera composé d'un représentant de chaque diocèse. Les membres du comité de régime seront de droit membres du bureau de direction dans lequel ils représenteront leur diocèse respectif.

2o. Les directeurs s'occuperont du bon fonctionnement de l'Œuvre, et verront à ce que les visites prescrites se fassent régulièrement.

3o. Ils devront, à chaque assemblée générale, avoir une réunion spéciale pour dresser le programme à suivre pendant l'année afin d'assurer l'uniformité et l'exactitude dans l'enseignement à donner. Ce travail devra être fait et distribué à tous les missionnaires agricoles dans le mois qui suivra l'assemblée générale.

4o. Ces règlements ont reçu l'approbation de tout l'épiscopat de la Province Civile de Québec.

NOTES

A L'USAGE DES MISSIONNAIRES AGRICOLES

PAR

Sa Grandeur Mgr L. N. Bégin

1o. Le missionnaire agricole devra s'occuper avant tout de donner à sa mission un caractère religieux.

2o. Il s'efforcera de faire aimer l'agriculture, d'en faire ressortir la noblesse, les avantages, la supériorité sur les diverses professions libérales et sur les différents métiers et industries; et cela à divers points de vue: au point de vue matériel, au point de vue de la famille et au point de vue national.

3o. Il fera connaître et expliquera les avantages des associations agricoles, des cercles, des syndicats. Dans ce but il en étudiera avec soin les divers statuts et règlements: il tâchera de faire comprendre que ces diverses associations sont le moyen le plus pratique, le plus facile de s'instruire en agriculture et de mieux connaître les mouvements du commerce des produits agricoles.

4o. Il encouragera les cultivateurs à suivre le mouvement qui se porte aujourd'hui vers l'industrie laitière, et il s'appliquera à leur démontrer que, pour arriver au succès, il faut (a) améliorer le sol pour lui faire produire en abondance de bons fourrages et de bons herbages; (b) améliorer le bétail et tout particulièrement la race bovine; (c) adopter le meilleur système d'alimentation du bétail.

5o. Il s'appliquera tout spécialement à faire comprendre aux cultivateurs la nécessité de l'économie dans les habits, dans la table, dans les voitures, dans les maisons etc., et à cette occasion, il fera de solides instructions sur les trois grands fléaux qui ruinent notre peuple canadien: le luxe, les procès et l'intempérance.

6o. Il fera ressortir l'immense avantage d'un bon système de comptabilité simple que possible: il l'expliquera et le fera pratiquer.

7o. Il encouragera les indigènes à acheter chez le marchand.

8o. Il indiquera les endroits où il faut aller et fournira tous les renseignements nécessaires.

9o. Il laissera aux autres cultivateurs l'enseignement tel qu'il est, du sol, du choix des grains ou légumes, des modes d'alimentation, des fumiers et de leur emploi, des instruments aratoires, etc.

10. Toutefois le missionnaire agricole ne se sentira satisfait s'il se sent parfaitement renseigné sur toutes les questions agricoles et s'il a pu soulever dans ces causeries.

11o. Il tâchera de trouver un homme qui puisse être envoyé à l'étranger, de telle sorte que, revenu au pays, il serve de modèle à tous égards, et qu'il ne dépense rien à défrayer les dépenses de ces voyages.

N. B.— Les missionnaires doivent éviter le luxe, l'intempérance, etc., et surtout les questions qui regardent l'agriculture.

60. Il fera ressortir l'immense avantage pour les cultivateurs de suivre un bon système de comptabilité agricole, aussi court et aussi simple que possible : il l'expliquera et leur en fera distribuer les formules.

70. Il encouragera les industries dans les familles afin d'éviter les achats chez le marchand.

80. Il indiquera les endroits les plus propes à la colonisation et fournira tous les renseignements désirables à ce sujet.

90. Il laissera aux conférenciers spéciaux la tâche d'expliquer aux cultivateurs l'enseignement technique des divers modes d'amélioration du sol, du choix des grains ou graines, du croisement des races d'animaux, des modes d'alimentation du bétail, de production et de conservation des fumiers et de leur emploi, du choix et de l'utilité des instruments aratoires, etc.

10. Toutefois le missionnaire agricole pourra traiter ces questions s'il se sent parfaitement renseigné et capable de donner une réponse satisfaisante à toutes les objections routinières qu'on ne manque pas de soulever dans ces causeries.

110. Il tâchera de trouver dans chaque paroisse un jeune homme qui puisse être envoyé à l'école d'agriculture et y étudier avec profit, de telle sorte que, revenu au milieu de ces paroissiens, il leur serve de modèle à tous égards. Le gouvernement aidera, croyons-nous, à défrayer les dépenses de ces étudiants.

N. B.— Les missionnaires agricoles pourront traiter les questions de luxe, d'intempérance, etc., dans les églises, mais non pas les questions qui regardent l'agriculture proprement dite.

Liste des Missionnaires Agricoles

— DE LA —

PROVINCE DE QUEBEC.

— — —

ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC.

Rév. Aug. Gauthier,	Saint-Basile, Pomeffe.
Sam. Garon,	N. D. des Anges. "
N. Proulx,	Saint-Evariste, Beauce.
J. A. Larance,	Saint-Martin. "
J. O. Brisson,	Saint-Damien, Bellechasse.
G. McRae,	Saint-Joachim, Montmorency.
J. Gagné,	Saint-Ferdinand, Mégantic.
Ad. Moberg,	Rivière-Ouelle, Kamouraska.
L. O. Tremblay,	Saint-Philippe-de-Néri. "
George Poletier,	Saint-François, Montmagny.
Ad. Blanchet,	Saint-Antoine, Lotbinière.
P. de Roy,	Saint-Bernard, Dorchester.
Louis Arsnauld,	Archevêché, Québec.
+ L. Maréchal,	46, Rue Dalessie, Québec.

~~DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES.~~

~~Rév. L. Caron, Saint-Justin, Maskinongé.~~

DIOCÈSE DE RIMOUSKI.

Rév. P. Audet, Saint-Fabien, Rimouski.
 " A. Poirée, Séminaire. "

" J. E. Pelletier,
 " J. Gagné,

DIOCÈSE DE

Rév. F. X. Belley, V. G.
 " B. C. Leclerc, V. G.
 " L. S. Gagnon,
~~" J. Lizotte,~~
 " Thos. Marcoux,
 " L. J. Tremblay,
 " H. Lavoie,
 " M. Hudon,
 " J. P. Roy,

Ni

" E. Dauth,

ARCHIDIOCÈSE

Mgr. Z. Racicot, V. G.
 T. R. Père Antoine,

Rév. G. Moreau,
 " J. O. Labonté
 " C. Daignault,
 " H. Lecourt,
 " J. B. Jobin,
 " J. B. Morin,
 " A. O. Houle,
 " S. A. Moreau,
 " C. Rochon,

DIOCÈSE DE S

Rév. F. P. Côté,

Rév. J. B. A. Allaire

- o J. E. Pelletier, Saint-Alexis, Bonaventure.
- o J. Gagné, Sainte-Brigitte de Maria, Gaspé.

DIOCÈSE DE CHICOUTIMI.

- Rév. F. X. Belley, V. G. Chicoutimi, Chicoutimi.
- o B. C. Leclere, V. G. Malbaie, Charlevoix.
- o Ls. Gagnon, Sainte-Agnès, "
- ~~o J. Lizotte, Babine, Lac Saint-Jean~~
- o Thos. Marcoux, " "
- o L. J. Tremblay, Saint-Félicien, "
- o H. Lavoie, Saint-Joseph d'Alma, "
- o M. Hudon, Tadoussac, Saguenay.
- o J. F. Roy, Saint-Alexis, "

NICOLET.

- o E. Dauth, Saint-Léonard, Nicolet.

ARCHIDIOCÈSE DE MONTRÉAL.

- Mgr. Z. Racicot, V. G. Archevêché, Montréal.
- T. R. Père Antoine, Abbé de la Trappe d'Oka, Deux [Montagnes.
- Rév. G. Moreau, Sainte-Marguerite, Terrebonne.
- o J. O. Labonté, Saint-Javier, Terrebonne.
- o C. Daignault, Sainte-Julie, Verchères.
- o H. Lecourt, Longue Pointe, Hochelaga.
- o J. B. Jobin, L'Assomption, Assomption.
- o J. B. Morin, Saint-Jean de Matha, Joliette.
- o A. O. Houle, Saint-Cléophas, "
- o S. A. Moreau, Saint-Jacques le Mineur, La Prairie.
- o C. Rochon, Saint-Augustin, Deux Montagnes.

DIOCÈSE DE SAINT HYACINTHE.

- Rév. F. P. Côté, Saint-Valérien, Shefford.

Père J. R. G. - Allaire, Saint-Hyacinthe.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE.

Rév. F. V. Charest, Evêché, Sherbrooke.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD.

Rév. Frs. Reid, Rigaud, Vaudreuil.

" J. A. Ducharme, Hemmingford, Huntingdon, *Combrocours*

ARCHIDIOCÈSE D'OTTAWA.

Rév. P. J. Bélanger, Saint-André Avelin, Labelle.

Cris-Riviers

Roi. D. Génin	Saint-Justin
" P. Proulx	Saint-Séverin
" Thos. Caron	Saint-Yavie
" A. O. Savie	Saint-Maurice-de-Mont

Liste des Missionnaires

POUR L'AN

PRÉSIDENT

Très Rév. P.

PRÉSIDENT

Rév.

VICE

Rév. A.

SEC

Rév. F.

COMITÉ

Révds. F. P. Côté; F. V.

COMITÉ

Mgr. Z. Racicot; Très Rév.
Frs. Reid; P. J. Bélanger; J.~~D. Génin~~ et F. V. Charest; et

Par Ordre du Bureau de

F.

Liste des Missionnaires Agricoles élus Officiers

POUR L'ANNÉE 1899-1900

PRÉSIDENT HONORAIRE :

Très Rév. Père Dom. Antoine.

PRÉSIDENT ACTIF :

Rév. F. P. Côté

VICE PRÉSIDENT :

Rév. Aug. Gauthier.

SECRÉTAIRE :

Rév. F. V. Charest.

COMITÉ DE RÉGIE :

Révds. F. P. Côté ; F. V. Charest ; A. Gauthier. et S. Garon.

COMITÉ DE DIRECTION :

Mgr. Z. Racicot ; Très Rév. B. C. Leclerc, V. G. ; F. P. Côté ;
Frs. Reid ; P. J. Bélanger ; J. E. Pelletier ; A. Gauthier ; E. Dauth ;
~~D. G. G. G.~~ F. V. Charest ; *et A. O. Savoie* .

Par Ordre du Bureau de direction,

F. VENANT CHAREST, P^{TR}E.

SECRÉTAIRE.

